

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 16 juin 2022

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 15

OBJET : Validation du schéma de mutualisation 2022-2026 de la Communauté de Communes du Warndt.

L'an deux mil vingt deux et le seize juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration : M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
Mme Vanessa TERRY à Mme Quira BASTIAN
M. Michel BAUER à Mme Corinne BRANCHE-ARQUER
Mme Patricia HARTEK à Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER ; M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Monsieur le Maire expose :

Afin d'assurer une meilleure organisation des services et conformément à l'article L5211.39.1 du CGCT, le président de l'EPCI à fiscalité propre établit pour la durée du mandat un schéma relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Pour ce faire, diverses dispositions réglementaires peuvent être mises en place et notamment : la constitution de services communs, la mise à disposition de services (ascendante ou descendante), la mise à disposition d'agents, le partage de moyens matériels, la passation de conventions de prestations de services, l'entente.

La situation actuelle :

Dès sa création en 1997, la CCW a été conçue comme outil pour mutualiser les moyens dans le but d'optimiser les services rendus à la population. Cela se traduit notamment par l'exercice et le développement continu de ses compétences, parmi lesquelles plusieurs compétences facultatives au service de ses cinq communes membres, regroupant 18 000 habitants.

Les services actuellement mutualisés sont les services techniques, achats-marchés, informatique et téléphonie, ressources humaines, politique de la ville. Ces mutualisations emportent mutualisations des

agents, mais aussi des locaux et du matériel. Les autres types de mutualisation portent sur les groupements de commandes, le système d'information géographique et divers logiciels ainsi que des actions diverses de coopération.

Le schéma de mutualisation :

Le présent schéma de mutualisation sera applicable sur la durée du mandat courant jusqu'en 2026.

Le développement de la mutualisation doit contribuer à renforcer les liens entre la CCW et ses communes membres. Les objectifs sont également de rendre un meilleur service au moindre coût en :

- améliorant la qualité et l'offre de services
- évitant les doublons et redondances de services
- garantissant l'accès à des services équitables et de proximité
- renforçant la cohérence des politiques publiques
- améliorant la lisibilité de l'action intercommunale et l'efficacité économique
- professionnalisant et sécurisant les opérations complexes
- réduisant les coûts et en réalisant des économies d'échelle.

Des pistes de mutualisation ont été émises, pouvant concerner l'ensemble des communes membres et portant sur le développement des collaborations et coopérations et sur le développement de la mutualisation tant au niveau administratif (en matière juridique, ressources humaines, informatique, ...) qu'au niveau technique (mise à disposition de matériels et de personnels à compétences spécifiques, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ...).

La mutualisation pourrait également se traduire par la prise de compétences nouvelles par la CCW.

Dans l'immédiat, il est proposé de poursuivre et d'optimiser les mutualisations existantes :

- le service commun de l'urbanisme (créé au 1er juillet 2015)
- les mises à disposition (ascendante et descendante) des personnels des services techniques, achats-marchés, informatique et téléphonie, ressources humaines, politique de la ville
- la mise à disposition de locaux et de matériels
- l'organisation de formations communes tant au niveau des collaborateurs que des élus
- les groupements de commandes.

Comme c'est le cas déjà actuellement (entre la CCW et la Ville de Creutzwald) les mutualisations réciproques entraîneront des refacturations entre collectivités. L'organisation des services doit également prendre en compte ces mises en commun de moyens et de personnels.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le schéma de mutualisation joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et tous contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

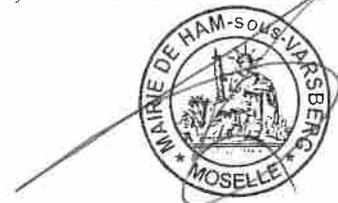
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 16.06.2022

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 16 juin 2022
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 16 juin 2022
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 16 juin 2022

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 15

OBJET : Adhésion à la missions RGPD du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

L'an deux mil vingt deux et le seize juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
Mme Vanessa TERRY à Mme Quira BASTIAN
M. Michel BAUER à Mme Corinne BRANCHE-ARQUER
Mme Patricia HARTER à Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER ; M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle (dit le « CDG57 »).

Le règlement européen 206/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligation légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 57 présente un intérêt certain.

En effet, par délibération en date du 29 septembre 2021, le CDG 57 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements

publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 57 propose, en conséquence, la mise à disposition d'une solution informatique dédiée à cette mission ainsi que son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, est jointe la convention d'adhésion détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission à retourner signée au Centre de gestion de la Moselle.

Le Maire propose à l'assemblée :

- De mutualiser ce service avec le CDG 57,
- De l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- De désigner le DPD du CDG 57 comme étant le DPD de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec les CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

D'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,

D'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Publié le : 16.06.2022

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 16 juin 2022
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 16 juin 2022
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 16 juin 2022

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 15

OBJET : Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.

L'an deux mil vingt deux et le seize juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration : M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
Mme Vanessa TERRY à Mme Quira BASTIAN
M. Michel BAUER à Mme Corinne BRANCHE-ARQUER
Mme Patricia HARTER à Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER ; M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Maire de Ham-sous-Varsberg expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Considèrent que le recensement réalisé en 2022 a permis d'obtenir des données fiables sur le nombre de logement vacant au sein de la ville de Ham-sous-Varsberg.

Considèrent les nombreuses recherches de logements sur le banc communal, réceptionnées.

Considèrent la volonté de diminuer et d'accélérer la réhabilitation des bâtiments en état de délabrement.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Publié le : 16.06.2022

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 16 juin 2022
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 16 juin 2022
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 16 juin 2022

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

OBJET : Projets : Fond de concours.

L'an deux mil vingt deux et le seize juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
Mme Vanessa TERRY à Mme Quira BASTIAN
M. Michel BAUER à Mme Corinne BRANCHE-ARQUER
Mme Patricia HARTER à Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER ; M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Projet d'acquisition d'une machine autotractée pour marquage urbain et travaux spéciaux :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une machine autotractée pour marquage urbain et travaux spéciaux.

Machine autotractée pour marquage urbain et travaux spéciaux : 13.018,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 6.509,00 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 6.509,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Projet de reboisement de la forêt :

Le Conseil Municipal décide du reboisement de la forêt sur la parcelle 6 et 7. Cette opération consiste au broyage en plein de la parcelle, à l'installation d'une clôture grillagée d'une hauteur de 1.80 mètres autour de la parcelle, des potées travaillées et la plantation des arbres au printemps, suite à la coupe d'arbre réalisées pour lutter contre le scolyte.

Reboisement de la forêt : 70.195,15 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- France relance	32.371,30 €	(46,12 %)
- Fond de concours	18.911,92 €	(26,94 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 18.911,93 € H.T. (26,94 %) APRES SUBVENTIONS.

Projet de mise en place d'un portillon à l'école des P'tits loups :

Le Conseil Municipal décide de la mise en place d'un portillon à l'école des P'tits loups afin d'améliorer la sécurité des enfants et du personnel.

Mise en place d'un portillon à l'école des P'tits loups : 1.435,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours	717,50 €	(50,00 %)
--------------------	----------	-----------

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 717,50 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Projet d'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la salle socioculturelle :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir vidéoprojecteur pour la salle socioculturelle.

Acquisition d'un vidéoprojecteur pour la salle socioculturelle : 579, 00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours	289,50 €	(50,00 %)
--------------------	----------	-----------

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 289,50 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Projet de travaux de reprise de trottoirs au droit des feux tricolores :

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de reprise au droit des feux tricolores.

Reprise de trottoirs au droit des feux tricolores : 2.680,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours	1 340,00 €	(50,00 %)
--------------------	------------	-----------

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 1 340,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter le fond de concours et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 16.06.2022

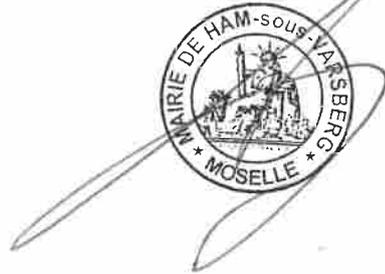
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 16 juin 2022

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 16 juin 2022

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 16 juin 2022

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 15

OBJET : Réalisation d'un emprunt.

L'an deux mil vingt deux et le seize juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
Mme Vanessa TERRY à Mme Quira BASTIAN
M. Michel BAUER à Mme Corinne BRANCHE-ARQUER
Mme Patricia HARTEK à Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER ; M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

En vue du financement du reboisement de la forêt communale et de l'acquisition d'une machine autotractée pour marquage urbain et travaux spéciaux, monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser un emprunt de 50.000,00 € sur 4 ans.

Deux offres ont été réceptionnées par la municipalité.

L'offre jugée la plus intéressante est celle du Crédit Mutuel.

Le maire propose au conseil municipal d'autoriser la souscription d'un prêt et de choisir le Crédit Mutuel.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise monsieur le maire à signer auprès du Crédit Mutuel un Prêt dont le remboursement s'effectuera par 16 trimestrialités constantes (3 203.94 €) en capital et intérêts, soit une durée de 4 ans, qui correspond à un taux d'intérêt annuel de 1.18 % fixe. Les frais de dossier s'élèvent à 150,00 €.

S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Autorise le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêt.

« Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ».

Publié le : 16.06.2022

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 16 juin 2022
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 16 juin 2022
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 16 juin 2022

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

OBJET : Dénomination du bâtiment au 2 rue de l'église.

L'an deux mil vingt deux et le seize juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
Mme Vanessa TERRY à Mme Quira BASTIAN
M. Michel BAUER à Mme Corinne BRANCHE-ARQUER
Mme Patricia HARTEK à Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER ; M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes

Vu le code général des collectivités territoriales

En vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »

Considérant que le programme de travaux réalisés sur le bâtiment au 2 rue de l'église a pour objectif de valoriser le bâtiment et dynamiser cet espace.

Considérant les nombreux travaux réalisés par Monsieur Jean-Marie FESTOR sur la commune de Ham-sous-Varsberg,

Considérant que M. Jean-Marie FESTOR a travaillé sur ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal de baptiser cet espace par la dénomination suivante :
« Espace Jean-Marie FESTOR »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 16 voix pour, 2 abstentions et 3 contre,

Décide de renommer cet espace par la dénomination « Espace Jean-Marie FESTOR ».

Publié le : 16.06.2022

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 16 juin 2022

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 16 juin 2022

Le Maire, Edmond BETTINGER

